
**Décisions du Bureau
de PAYS SEGALI COMMUNAUTE**

Séance du 28 janvier 2020

Le 28 janvier deux mille vingt à dix-sept heures à GRAMOND - salle Cérès du complexe intercommunal de Naucelle, le bureau de Pays Ségali Communauté convoqués le 17 janvier 2018, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZARS, Président.

Membres

23

Etaient présents : ALBERT Eliane, ARTUS Michel, BARBEZANGE Jacques, BONNEVIALE Jean, BORIES André, BOUSQUET Hugues, CALMELS Bernard, CARRIERE François, CLEMENT Karine, CHINCHOLLE Christian, COSTES Michel, ENJALBERT Guy, ESPIE Gabriel, FABRE Jean-Marc, MAZARS Jean-Pierre, VERGNES Christian, VIALETTES Jacky, WOROU Simon

Présents

18

Absents excusés : BARRES Dominique (représenté par ALCOUFFE P) ; CAZALS Claude ; MOUYSSSET René (représenté par CHINCHOLLE Franck).

Absent : AT André, MOUYSSSET Joël.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky VIALETTES

Ordre du jour :

- *Convention avec la FOL – compétence jeunesse ;*
- *Convention avec la FOL – compétence scolaire ;*
- *Projet d'aide financière à l'installation des aides maternelles ;*
- *Présentation des orientations pressenties par le SYDOM pour la mise en place du tri des bio déchets ;*
- *Avenant au marché SOMIVAL avec la SCOP SOMIVAL Ingénierie (suivi du barrage du plan d'eau du val de Lenne) ;*
- *Approbation de la charte de partenariat du Réseau de Développeurs Economiques Occitanie ;*
- *Validation du marché avec Oc'Teha pour la modification simplifiée du PLU de Cassagnes Begonhes ;*
- *Demande de subventions DETR 2020 ;*
- *Questions diverses.*

Délibération 20200128 01

OBJET : Convention avec la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de l'Aveyron - compétence Jeunesse

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative globale en direction des jeunes de l'intercommunalité, il a été décidé de conventionner avec la fédération aveyronnaise de la Ligue de l'Enseignement

Il convient aujourd'hui de reconduire une telle opération en validant une nouvelle convention sur cette thématique

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

* objectif général : la ligue de l'enseignement en partenariat avec PSC aura pour objectif général le développement et la pérennisation des actions contribuant à la mise en œuvre de cette politique éducative globale en direction des jeunes de l'intercommunalité.

- accompagnement de l'association Baraquadabra (affiliée à la ligue de l'Enseignement) et de la gestion des activités jeunesse et des activités nautiques du lac du val de Lenne

- Développement de la compétence jeunesse du territoire : étude, actions, propositions globales

* Moyens mis en action : la ligue de l'enseignement mobilisera des moyens humains : 3 animateurs salariés qui assureront les fonctions de coordination et d'animation.

La FOL met également en place les moyens de gestion de ce personnel.

* contrepartie financière : la PSC soutient les actions mises en place par l'octroi d'une subvention de 64 659 € (versé en 4 trimestrialités de 25% chaque) correspondant au coût des charges salariales des animateurs et frais de gestion auquel sont déduits la subvention du Fonjep.

Cette subvention sera annuellement réévaluée. En novembre

La PSC prendra en charge les frais de mission des animateurs.

La convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 1 an reconductible tacitement

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau de la communauté de communes à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention entre PSC et Ligue de l'Enseignement, FOL de l'Aveyron, annexée à la présente délibération ;

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ;

- Charge Monsieur le Président d'inscrire cette dépense au budget 2020 et de signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

Délibération 20200128 02

OBJET : Convention avec la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de l'Aveyron – activités éducatives périscolaires

Dans le cadre des activités scolaires de l'intercommunalité, il a été décidé de conventionner avec la fédération aveyronnaise de la Ligue de l'Enseignement

Il convient aujourd'hui de reconduire une telle opération en validant une nouvelle convention sur cette thématique.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

* objectif général : la ligue de l'enseignement en partenariat avec PSC aura pour objectif général le développement et la pérennisation des actions contribuant à la mise en œuvre de cette politique éducative globale en direction des jeunes de l'intercommunalité.

Avec les missions suivantes :

- coordination des activités périscolaires des écoles d'intérêt communautaire

- participation aux activités périscolaires des écoles d'intérêt communautaire

* Moyens mis en action : la ligue de l'enseignement mobilisera des moyens humains : 3 animateurs salariés qui assureront les fonctions de coordination et d'animation.

La FOL met également en place les moyens de gestion de ce personnel.

* contrepartie financière : la PSC soutient les actions mises en place par l'octroi d'une subvention de 62 618 € (versé en 4 trimestrialités de 25% chaque) correspondant au coût des charges salariales des animateurs et frais de gestion auquel sont déduits la subvention du Fonjep.

Cette subvention sera annuellement réévaluée. En novembre

La PSC prendra en charge les frais de mission des animateurs.

La convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 1 an reconductible tacitement

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau de la communauté de communes à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention entre PSC et Ligue de l'Enseignement, FOL de l'Aveyron, annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ;
- Charge Monsieur le Président d'inscrire cette dépense au budget 2020 et de signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

OBJET : Projet d'aide financière à l'installation des aides maternelles

Présentation du projet d'aide :

Constats : Suite à l'enquête de territoire de 2018 sur les besoins en matière de mode de garde ainsi que les constats réalisés par les animatrices du Relais d'Assistantes Maternelles Pays Ségalis, il a été mis en avant que certains secteurs n'ont pas d'offres de mode de garde (accueil individuel). De plus, le départ à la retraite de certaines professionnelles risque de déséquilibrer le territoire entre l'offre et la demande.

Il est donc important d'anticiper au plus vite ces déséquilibres afin d'éviter une fuite des familles sur les territoires voisins.

Objectifs : inciter des potentielles candidates à l'agrément d'assistant(e) maternel(le) à s'implanter sur le territoire.

Le territoire ciblé est l'ensemble de la communauté de communes Pays Ségalis.

Aide proposée : accompagnement financier des assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s en leur versant une aide (prime) à l'installation de 1000 €. (Achats en lien avec leur profession)

Public concerné : Tout(e) candidat(e) potentiel(le) à l'agrément (1^{er} agrément) qui souhaite s'implanter sur le secteur de la communauté de communes.

Les assistant(e)s maternel(le)s exerçant en Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s peuvent également prétendre à cette prime d'installation.

Démarches pour bénéficier de l'aide :

Pour les assistant(e)s maternel(le)s exerçant à leur domicile, ils ou elles devront remplir les conditions définies par la CAF et par la charte d'engagement réciproque signé avec Pays Ségalis Communauté (en outre copie de l'agrément et engagement de 3 ans d'exercice dans la profession et sur le territoire de PSC).

La prime ne pourra être versée qu'une seule fois.

Ils ou elles devront fournir les pièces demandées dans la charte (copie de l'agrément et contrat de travail en cours).

Pour les assistant(e)s maternel(le)s exerçant en Maison d'Assistantes Maternelles, ils ou elles pourront prétendre à l'aide (1 demande par assistant(e) maternel(le)).

Il leur sera alloué un loyer préférentiel : 1^{er} mois gratuit et les 11 mois suivants à hauteur de 300 €. Par la suite, les assistant(e)s maternel(le)s s'engageront sur le renouvellement du bail au loyer correspondant au bâtiment.

Le bureau approuve cette proposition d'aide à l'installation des Assistant(e)s Maternel(le)s sur le territoire de Pays Ségalis, et charge monsieur le Président d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communautaire.

OBJET : Présentation des orientations pressenties par le SYDOM pour la mise en place du tri des bio déchets ;

Lors d'une présentation de la phase 2 de l'étude des bio déchets le 3 décembre dernier, 3 scénarii en termes techniques, économiques et organisationnels ont été étudiés et une synthèse envoyée à toutes les intercommunalités.

Après étude de ces 3 scénarii, le numéro n°2 (ave 2 variantes) semble plus pertinent tant économiquement qu'en matière de performance.

Présentation du scénario 2 :

Collecte bi-flux des bio déchets et des OMR (ordures Ménagères Résiduelles) en sacs de couleur (pas de nouvelle collecte / collecte des bio déchets avec les OMR)

- 1) Variante A : sur 9 EPCI (dont PSC) et le reste du territoire (9 autres EPCI en compostage de proximité)

- 2) Variante B : service généralisé à tous les EPCI (territoire du SYDOM - 18 EPCI)

Monsieur le Président a donné un avis de principe sur l'engagement de la collectivité au scénario 2 - variante A.

Délibération 20200128 03

OBJET : Avenant au marché SOMIVAL avec la SCOP SOMIVAL Ingénierie (suivi du barrage du plan d'eau du val de Lenne)

La PSC a été informé par courrier du 06 janvier 2020 de la mise en liquidation de la SAS SOMIVAL qui réalise pour le compte de la Communauté de Communes les suivis du barrage du plan d'eau du Val de Lenne.

La liquidation de la SAS SOMIVAL et les activités eau, assainissement, hydraulique et environnement a été cédé à la SCOP SOMIVAL Ingénierie immatriculée en S.A.R.L à capital variable - R.C.S. Clermont-Ferrand – 879 440 758

Aussi, afin de poursuivre les prestations techniques sur le barrage du Val de Lenne, la SCOP Somival Ingénierie propose de réaliser des avenants aux contrats initiaux afin de réaliser les prestations suivantes :

Avenant au contrat :de Suivi du barrage du Val de Lenne - Baraqueville (Marché commandé le 01 avril 2019)

La SCOP SOMIVAL Ingénierie reprend à sa charge les prestations suivantes :

- suivi comportement barrage du 2ème semestre 2019 pour un montant de 1 612.5 € HT
 - suivi comportement barrage année 2020,2021, 2022 et 2023 pour un montant de 3 225 € HT / an (facturable par semestre) (soit 12 900 € HT pour les 4 ans).
 - rapport d'auscultation 2023 pour un montant de 1 937.5 € HT
 - visite technique approfondie 2023 pour un montant de 1 387.5 € HT
- Pour un montant total de 17 837.50 € HT.

Avenant au contrat de MO pour la modification du seuil du débit réservé. Barrage du Val de Lenne - Baraqueville :

Les missions concernent la maîtrise d'œuvre de modification du seuil du débit réservé.

Le contrat initial prévoyait les prestations suivantes :

La société SAS SOMIVAL a facturé les prestations suivantes :

- Acompte à la commande : 1 395 € HT (facture n°5691 du 15/11/2016)
- PRO : 1 305 € HT (facture n°6293 du 31/10/2017)

Les prestations restant à la charge de la SCOP SOMIVAL Ingénierie sont les suivantes :

- ACT (1 500 € HT)
- VISA (600 € HT)
- DET (3 600 € HT)
- AOR (900 € HT)

Pour un montant total de 6 600 € HT.

Le bureau, après en avoir délibéré :

- approuve les 2 avenants ci-avant présentés avec la SCOP SOMIVAL Ingénierie pour la continuité du suivi du barrage du plan d'eau du Val de Lenne ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ces 2 avenants ainsi que tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette opération.

Délibération 20200128 04

OBJET : Approbation de la charte de partenariat du Réseau de Développeurs Economiques Occitanie

La région Occitanie demande à la PSC de s'engager dans la charte de partenariat : « Réseau des développeurs économiques d'Occitanie ».

La structuration du réseau répond à une double ambition :

- + contribuer au développement économique de la région et apporter des services d'accompagnement de qualité aux entreprises par une meilleure coopération entre des réseaux ;
- + positionner chaque réseau au regard de ses compétences, en favorisant les synergies entre réseaux.

Les objectifs communs sont :

- + Réunir en un réseau intégré des professionnels de l'accompagnement, en assurant un maillage territorial optimisé,
- + Proposer un accompagnement des projets de développement des entreprises de l'ante-crédation à la transmission et des actions au service de l'attractivité des territoires,
- + Créer au sein du réseau les synergies et collaborations nécessaires entre les acteurs afin de simplifier et de fluidifier le parcours de l'entrepreneur,
- + Créer le lien entre cet accompagnement humain et l'utilisation de la plateforme numérique « Hub Entreprendre Occitanie » et du CRM.

Composition :

Le Réseau des Développeurs Économiques (RDEO) est composé de plus de 150 structures réparties sur l'ensemble du territoire et dont le métier est l'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises.

Les DEO peuvent être généralistes ou spécialisés selon les catégories suivantes : création ou reprise, innovation, développement, export, transmission, structuration financière, attractivité des territoires (promotion, prospection, accueil d'investisseurs).

Le réseau est constitué des collaborateurs généralistes et spécialisés :

- + de la Région,
- + des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),
- + du Réseau des Chambres de Commerce et d'industrie,
- + du Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat,
- + de l'agence régionale de développement économique Ad'Occ,
- + des pépinières et incubateurs,
- + des réseaux spécialisés (URSCOP, Fédération régionale du bâtiment, ...).

La signature de la charte vaut adhésion au réseau des Développeurs économiques d'Occitanie et au Hub Entreprendre pour une durée de 4 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée maximale de 6 ans.

Le bureau après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la charte de partenariat du Réseau de Développeurs Economiques Occitanie.

OBJET : Modification simplifiée du PLU de Cassagnes Begonhes lancement et Validation du marché avec Oc'Teha

Monsieur le président expose que pour la modification simplifiée du PLU de Cassagnes, selon la procédure légale d'une modification simplifiée (article L.153-37 du code de l'urbanisme), cette dernière est engagée à l'initiative du Président de l'EPCI compétent en matière de PLU. Donc, l'initiative de mettre en œuvre la procédure de modification ne fait l'objet d'aucun acte particulier.

En revanche, et selon la jurisprudence, la DDT conseille tout de même que le Président demande l'avis du conseil communautaire ou du bureau pour engager la procédure et de garder trace de cet avis en cas d'un éventuel contentieux et recours (exp : compte rendu de réunion).

Ce projet de modification a déjà été évoqué et validé en commission urbanisme, il s'agit simplement aujourd'hui de confirmer cet accord pour lancer cette procédure.

Après débat et en avoir délibéré, le bureau de Pays Ségal communauté à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le lancement de la modification simplifiée du PLU de Cassagnes Begonhes.

Monsieur le président expose ensuite la proposition d'honoraire de l'agence Oc'teha concernant cette opération :

- constitution du dossier de modification : 800 € HT

- phase administrative : 800 € HT

Total de prestation : 1 600 € HT

Durée prévisionnelle de la durée de la procédure : 5 mois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité bureau présents et représentés décide de

- Valider la proposition de l'agence OC'TEHA pour la réalisation de la révision du PLU de Baraqueville pour un montant de 1 600 € HT ;

- Autoriser Monsieur le Président à signer la proposition d'honoraires ainsi que tous autres documents comptables ou administratifs en lien avec cette modification simplifiée du PLU de Cassagnes Begonhes.

OBJET : Demandes de subventions – exercice 2020**Demande de subventions DETR 2020 – Aménagement d'un espace climatisé à la résidence de personnes âgées des Platanes**

Coût estimatif de l'opération : 8 880.69 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Participation de l'État – DETR - 40%.....3 552.27 €

- Autofinancement5 328.42 €

TOTAL 8 880.69 € H.T.

Demande de subventions DETR 2020 – Travaux de réparation des chaussées des voies intercommunales

Travaux de réparation des chaussées des voies intercommunales de la communauté de communes de Pays Ségal, VC 209, au lieu-dit « La Galie » - Commune de Cabanés.

Un dossier sur la voirie de Sainte Juliette sera également déposé dès que les chiffrages auront été réalisés.

Coût estimatif de l'opération : 32 006 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

- Participation de l'État – DETR	16 003.00 €
- Autofinancement	16 003.00 €
TOTAL	32 006.00 € HT

Demande de subventions DETR 2020 – Travaux d'investissement sur la voirie communale

Coût estimatif de l'opération : 950 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

- Participation de l'État – DETR pour 950 000 €	300 000 €
- Autofinancement	650 000 €
TOTAL	950 000 € H.T.

Demande de subventions– Construction de la Maison d'Assistantes Maternelles de SAUVETERRE de ROUERQUE

Coût estimatif de l'opération : 186 900.00 € HT.

Estimation des travaux :	171 600.00 €
Maîtrise d'œuvre	15 300.00 €
TOTAL	186 900.00 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Département de l'Aveyron (30 %)	56 070.00 €
ETAT, DETR (subvention demandée°	56 070.00 €
Reste à charge Communauté de communes	74 760.00 €
TOTAL :	186 900.00 €

Demande de subventions DETR 2020 –Aménagement d'un Tiers-lieu à BARAQUEVILLE

Coût estimatif de l'opération : 381 550.00 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

- Participation de l'État – DETR	95 387.50 €
- Autofinancement	286 162.50 €
TOTAL	381 550.00 € H.T.

Demande de subventions DETR 2020 – Extension et de requalification de l'EHPAD la Fontanelle à Naucelle – tr 2

Coût estimatif de l'opération : 887 746.00 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Subvention DETR demandée 40% :	355 099.00 €
LEADER	120 000.00 €
Agrica	50 000.00 €
Autofinancement EHPAD	362 647.00 €
TOTAL	887 776.50 € HT

Demande de subventions - Aménagement de la micro-crèche à Naucelle

Estimation des travaux :

Maîtrise d'œuvre au taux de 6,90 %

TOTAL **387 776.50 € HT**

Plan de financement prévisionnel :	
Département de l'Aveyron (30 %)	116 332.00 €
Caisse d'Allocations Familiales (subvention acquise)	132 000.00 €
Région Occitanie (subvention demandée)	37 500.00 €
Reste à charge Communauté de communes	101 944.50 €
TOTAL :	387 776.50 €

OBJET : Demande de subventions – construction de la maison de l'enfance et de la jeunesse à Ceignac, commune de Calmont

Cette opération se décline en différents équipements, dont les plans de financements se déclinent comme suit :

1 - Plan de financement de la micro-crèche dans le cadre maison de l'enfance et de la jeunesse à Ceignac :

Estimation de l'investissement - micro crèche :557 081.00 € HT

Plan de financement prévisionnel :	
Département de l'Aveyron (30 %)	120 000.00 €
Caisse d'Allocations Familiales (subvention acquise)	132 000.00 €
Région Occitanie (subvention demandée°)	37 500.00 €
Reste à charge Communauté de communes	267 581.00 €
TOTAL :	557 081.00 €

2 - Plan de financement du relais d'assistantes maternelles dans le cadre maison de l'enfance et de la jeunesse à Ceignac

Estimation de l'investissement - relais assistantes maternelles :342 383.00 € HT

Plan de financement prévisionnel :	
Département de l'Aveyron (30 %)	102 714.00 €
Caisse d'Allocations Familiales (subvention acquise)	50 000.00 €
Région Occitanie (subvention demandée°)	51 357.00 €
Reste à charge Communauté de communes	138 312.00 €
TOTAL :	342 383.00 €

Demande de subventions DETR 2020 – construction de la maison de l'enfance et de la jeunesse à Ceignac, commune de Calmont – projet global

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la réalisation de la maison de l'enfance et de la jeunesse à Ceignac – Commune de Calmont, il y a lieu de présenter un plan de financement prévisionnel afin de solliciter les co financeurs de cette opération d'investissement.

Estimation de l'investissement – PROJET GLOBAL :1 601 230.95 € HT

Etat, DETR - 20 %	320 000,00 €
Région Occitanie	88 857,00 €
Département de l'Aveyron	222 714,00 €
Caisse d'Allocations Familiales	182 000,00 €
Europe, fonds Leader	120 000,00 €
Financement local – autofinancement et emprunt	667 659,95 €
Total	1 601 230,95 €

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté de communes à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'exposé de Monsieur le Président et les différents plans de financement ci-avant indiqués,
- charge Monsieur le Président de réaliser les demandes de subventions ci avant indiquées auprès des partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette opération.

Questions diverses / Informations :

Demande d'implantation d'une entreprise de carrosserie de voitures anciennes à Sauveterre.

Après discussion sur ce sujet, il est demandé aux services de la PSC, de réaliser une étude de faisabilité de ce projet et de le soumettre aux élus pour examen et décision.

Avancement des travaux de la SIL

Les travaux d'implantation des panneaux vont débiter sur les 4 communes définies : Baraqueville, Calmont, Manhac et Moyrazes.

Atelier de découpe à Baraqueville – demande de prise en charge de l'étude de faisabilité.

Après discussion sur ce projet, le bureau donne un avis de principe favorable à cette prise en charge.

Subventions aux manifestations agricoles

Afin de soutenir la filière agricole de notre territoire, et après discussion, le bureau décide de proposer au conseil communautaire de valider la proposition suivante de soutien aux manifestations agricoles réalisées sur le territoire :

- Pour les Manifestations d'envergures nationales : 3 000 € de subvention ;
- Pour les Manifestations agricoles d'envergures Régionales : 2 000 € de subvention.

Travaux de l'EPM

L'entreprise BESOMBE est défaillante, une nouvelle procédure de mise en concurrence va être lancée pour les travaux du lot 08 menuiseries aluminium

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30